



Cellule  
Communication

Anderlecht, le 12 octobre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Elections communales : profitez-en pour vous inscrire comme donneur d'organes !**

**En Belgique, 1300 patients sont en attente d'un don d'organe. Chaque jour, deux patients décèdent faute d'un organe disponible. La solidarité est donc importante et permet de sauver des vies. Ce week-end, en plus de son vote, chaque Anderlechtois pourra - s'il le désire- exprimer sa volonté d'être enregistré comme un donneur d'organes.**

Ce samedi 13/10 de 8h à 12h et ce dimanche 14/10 de 8h à 16h les guichets au service de la population de la Commune d'Anderlecht, rue Van Lint, 8 seront exceptionnellement ouverts dans le cadre des affaires électorales (duplicata de convocations perdues ou non reçues, procurations..) mais aussi pour les personnes qui veulent se faire enregistrer comme donneur d'organes !

L'objectif de cet enregistrement est de permettre à la famille d'un défunt de connaître sa volonté explicite de donner ses organes. En Belgique, le don d'organes peut se faire même sans le consentement de la personne décédée. La loi prévoit que chaque Belge est considéré comme « donneur potentiel » sauf s'il a exprimé le contraire explicitement et par écrit. Dans la réalité, lorsqu'une personne décède, il est souvent difficile pour une famille en deuil d'être confrontée à cette question si le défunt n'a pas exprimé clairement sa position. Il arrive donc que le conjoint ou la famille proche s'y oppose.

Pour faciliter cette décision et permettre d'agir rapidement (les organes doivent être prélevés dans

les heures qui suivent le décès), chacun est invité à en parler à sa famille et à enregistrer ses volontés auprès de son administration communale.

La déclaration auprès de la commune permet que votre volonté soit enregistrée au registre national et vérifiée rapidement le cas échéant. Si vous avez déclaré vouloir être donneur ou ne pas vouloir l'être, votre volonté sera respectée.

---

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter  
Florence Colard, attachée de presse de la Commune d'Anderlecht,  
au 02 558 08 68 ou 0494 577 944.*